

TMJ.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-311 du 7 Août 1985

portant approbation des Comptes  
Prévisionnels et du Budget d'Inves-  
tissement Exercice 1985 du Port  
Autonome de Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 84-250 du 22 Juin 1984 portant approbation des Statuts du Port Autonome de Cotonou ;
- SUR rapport du Ministre de l'Equipement et des Transports,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 26 Juin 1985

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés, les Comptes Prévisionnels et le Budget d'Investissement Exercice 1985 du Port Autonome de Cotonou tels qu'annexés au présent décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Août 1985

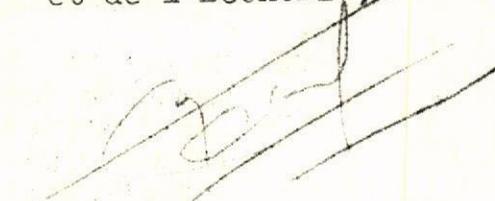
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Pour le Ministre de l'Equi-  
pement et des Transports absent,  
le Ministre de la Santé Publi-  
que chargé de l'intérim,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,

  
André ATCHADE  
Généraliste

  
Hospice ANTONIO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MET-  
MFE 8 autres Ministères 13 SGCEN 4 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3  
BCP 1 IGE et ses Sections 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 DCCT-  
Gde Chanc. 1 PAC 8 CCIB 1 JORPB 1.-